

jour pour jour, le 19 février 1653, Reveillon signe avec Molière et Dufresne le contrat de mariage de leur camarade Duparc (1); l'année suivante, il est de nouveau parrain d'un enfant dont la femme de Duparc est marraine (2); et enfin le 29 avril 1655, Reveillon figure encore comme témoin avec Dufresne et Molière au mariage d'un autre comédien de la troupe du prince de Conty (3). Il est donc permis d'affirmer avec M. Brouchoud que Pierre Reveillon, lors de son arrivée à Lyon à la fin de 1652, faisait partie, depuis quatre ans au moins, de la troupe de Molière.

En constatant, à la fin de l'année 1652, la présence à Lyon du comédien Pierre Reveillon, faut-il en conclure avec M. Brouchoud que Molière se trouvait également dans cette ville à la même époque, et reculer ainsi de quelques mois la date de 1653, acceptée jusqu'à présent comme étant celle de l'arrivée de Molière à Lyon? Peu importe; ce qu'il y a de certain, c'est que les documents publiés par M. Brouchoud confirment pleinement la date de 1653 donnée par les premiers biographes de Molière. Personne n'avait encore découvert les preuves matérielles du séjour de Molière à Lyon; l'honneur de les avoir trouvées appartient exclusivement à M. Brouchoud, et désormais l'on pourra s'appuyer, sans crainte d'erreur, sur les deux actes signés par Molière dans cette ville. C'est un pas de plus et un grand pas fait dans cette voie d'investigations scrupuleuses, ouverte, dès 1821, à Paris par Bèffara et parcourue depuis jusque dans les anciennes provinces de France par tous ceux qu'anime le désir de

(1) *Ibid.*, p. 56.

(2) *Ibid.*, p. 47.

(3) *Ibid.*, p. 48.